

15039/16

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 9 décembre 2016

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 9 décembre 2016

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail.
Nomination de Mme Nora ŠEJDOVÁ, membre tchèque, en remplacement de
Mme Jana MALÁ, membre démissionnaire

E 11702



Bruxelles, le 30 novembre 2016
(OR. en)

15039/16

SOC 758
EMPL 508

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
N° doc. préc.:	12907/16 SOC 598 EMPL 399
Objet:	Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail - Nomination de Mme Nora ŠEJDOVÁ, membre tchèque, en remplacement de M ^{me} Jana MALÁ, membre démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M^{me} Jana MALÁ , membre du comité mentionné en objet dans la catégorie des représentants des employeurs (République tchèque).
2. En vertu de l'article 3 de la décision 2003/C 218/01, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement de la République tchèque a présenté, en remplacement du membre démissionnaire, la candidature suivante, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 28 février 2019:

Ms Nora ŠEJDOVÁ
Secretary of a working party on health and safety ecology
Confederation of Industry of the Czech Republic
Secteur énergie
Freyova 948/11
190 00 PRAHA 9
Tel.: + 420.225.279.305.
e-mail: nsejdova@spcr.cz

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- (a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un membre du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, qui figure en annexe; et
 - (b) de décider de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL

portant nomination d'un membre suppléant du Comité consultatif pour la sécurité et la santé
sur le lieu du travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision 2003/C 218/01 du Conseil du 22 juillet 2003¹ relative à la création d'un Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, et notamment son article 3,

considérant ce qui suit:

1. Par sa décision du 24 février 2016², le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la période se terminant le 28 février 2019.
2. Un siège de membre dans la catégorie des représentants des employeurs, est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Jana MALÁ.
3. Le gouvernement de la République tchèque a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO C 218 du 13.9.2003, p. 1.

² JO C 79 du 1.3.2016, p. 1.

Article premier

M^{me} Nora ŠEJDOVÁ est nommée membre du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu de travail en remplacement de M^{me} Jana MALÁ, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 28 février 2019.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président
